



BULLETIN D'INFORMATIONS JANVIER 2021

SOUHAITS POUR LA NOUVELLE ANNÉE

Au nom de toute l'équipe et en mon nom, je vous souhaite, à vous et à votre famille, une merveilleuse année remplie d'amour, de bonheur et de santé.

Donia Salehabadi, directrice

Covid-19

Nous vous demandons de nous informer, par courriel, à l'adresse suivante :

donia.salehabadi@csp.qc.ca de toutes situations nécessitant un isolement préventif en lien avec la déclaration d'un cas positif lié à la COVID-19.

Advenant que vous ou votre enfant présentiez un ou plusieurs symptômes parmi ceux de la liste ci-dessous, veuillez communiquer sans délai avec le 1 877 644 4545 afin d'évaluer la pertinence de prendre un rendez-vous pour un test de dépistage de la COVID-19.

- Fièvre : température buccale de 38,1 °C (100,6 °F) ou plus
- Perte du goût et de l'odorat
- Toux (nouvelle ou aggravée)
- Essoufflement, difficulté à respirer
- Maux de ventre
- Vomissements
- Diarrhée
- Mal de gorge
- Congestion ou écoulement nasal
- Grande fatigue
- Perte importante de l'appétit
- Douleurs musculaires généralisées non liées à un effort physique

De plus, nous vous invitons à consulter l'outil d'autoévaluation des symptômes en ligne à l'adresse suivante : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/guide-autoevaluation-symptomes-covid-19/>

SUGGESTION DE COLLATIONS DONNÉES EN CLASSE

Voici nos suggestions pour les collations données en classe. Le tableau qui suit vous permettra de mieux garnir la boîte à lunch de votre enfant.

| |
|--|
| Produits laitiers : <ul style="list-style-type: none">– Yogourt (en tube, à boire, minigo, etc.)– Fromage– Duo biscuit/fromage |
| Fruits et légumes : <ul style="list-style-type: none">– De tout genre sauf les rouleaux ou les jujubes (<i>exemple Gello</i>) qui sont interdits– Compote de fruits– Salade de fruits– Hummus |
| Biscottes : <ul style="list-style-type: none">– Fromage– Blé entier– Galette de riz nature seulement |
| Interdictions : <ul style="list-style-type: none">– Breuvage– Pouding– Céréales |

Heures d'arrivée pour les marcheurs

Le matin, les marcheurs arrivent du côté de la porte 3 (du côté du stationnement de l'église).

Pour des raisons de sécurité, et afin de bien pouvoir respecter chaque bulle-classe, nous ne pouvons pas permettre que les enfants jouent en attendant l'ouverture de la porte.

La porte sera ouverte à partir de 8h20. Il est important que vos enfants n'arrivent pas avant cette heure. Ils doivent se placer en rang pour pouvoir entrer dans l'école, en respectant les consignes de la santé publique en vigueur, soit la distanciation sociale de 2 mètres.

PÉRIODE OFFICIELLE D'INSCRIPTION POUR L'ANNÉE 2021-2022 DU 03 AU 14 FÉVRIER 2020

Du 3 au 14 février inclusivement, le Centre des services scolaire des Patriotes procède à l'inscription des élèves pour l'année scolaire 2020-2021. Pour le secteur de Saint-Amable, vous devez vous présenter à l'école de votre secteur **sur rendez-vous (pour les élèves du préscolaire ainsi que pour les futurs élèves du programme passe-partout)** en ayant en main tous les documents requis (**certificat de naissance ainsi qu'une preuve de résidence**).

**** Veuillez prendre note que le permis de conduire et le bail ne sont plus acceptés****

Les formulaires à compléter par les parents seront déposés sur le site web du CSSP :

- Formulaire d'inscription -préscolaire-primaire-secondaire
- Formulaire d'inscription service de garde (pour nouveaux élèves seulement)
- Formulaire sur le dépistage des difficultés de langage – préscolaire

Le parent devra prendre rendez-vous avant de se présenter à l'école.

Lorsque le parent se présentera à l'école sur rendez-vous, il devra également apporter le certificat de naissance original de son enfant ainsi qu'une copie de celui-ci.

Le parent devra apporter un crayon à l'encre bleu afin d'éviter la manipulation du matériel.

Le parent devra se présenter seul à la date et l'heure de son rendez-vous afin d'éviter qu'il y ait plusieurs personnes en même temps. Il devra attendre à l'extérieur de l'école.

IMPORTANT : Pour les élèves qui fréquentent actuellement l'école de l'Envolée, **les parents devront compléter le formulaire via internet** durant la période du 3 au 14 février. Des détails vous parviendront très bientôt. Après le 14 février, les inscriptions seront considérées comme tardives, ce qui fait en sorte que si nous devons transférer des élèves pour cause de surplus ce sont eux qui devront quitter les premiers.

Vous pouvez vous référer à la Politique de l'admission sur le site internet du Centre des services scolaire des Patriotes.

RAPPEL - RETARDS

La ponctualité est une valeur importante dans notre maison d'éducation. Vous êtes responsables de l'assiduité de votre enfant. Lorsque votre enfant arrive en retard, il vit beaucoup de stress puisqu'il manque une partie du cours et que son arrivée en classe dérange les autres. Les retards ont aussi pour effet de diminuer la motivation du jeune qui comprend que « ce n'est pas important l'école ». Évitions de lui faire ce message sous-entendu et exigeons-nous une ponctualité exemplaire. Nous sommes des modèles pour nos enfants.



RAPPEL – ABSENCES

Si votre enfant doit s'absenter, nous vous demandons de communiquer avec l'école. Les directives ministérielles imposent qu'une absence **de plus de 3 jours soit justifiée par un certificat médical**. Celui-ci doit parvenir à l'école le plus rapidement possible. En ce qui concerne la prise de vacances, l'enseignant(e) n'est pas tenu(e) de préparer du travail scolaire pour l'élève qui part en vacances durant la période scolaire. De plus, tout retard scolaire engendré par une prise de vacances durant le temps de classe demeure sous l'entière responsabilité des parents. Nous vous rappelons tout de même l'importance d'être présent lors des examens afin que les notes de vos enfants ne soient pas affectées par ces absences.

HABILLEMENT ET TEMPÉRATURE

Avec la période froide qui est arrivée, nous vous demandons de vous assurer que les enfants soient habillés chaudement. Les vêtements chauds, pantalons, tuques, mitaines sont donc de mise...

Si la température ressentie avec le vent est de -28° , les enfants restent à l'intérieur. Nous suivons le guide de référence produit par environnement Canada et les recommandations de la Société canadienne de pédiatrie.

Il ne faut pas oublier que les élèves doivent avoir des souliers pour l'intérieur de l'école, pour assurer la sécurité due aux planchers mouillés ainsi que le confort.



TRANSPORT SCOLAIRE

Nous demandons votre collaboration afin de discuter avec vos enfants des règles de sécurité lors du transport scolaire. Il est important que les élèves adoptent une attitude de calme et de respect pour la sécurité de tous.

Nous vous rappelons qu'au troisième rapport disciplinaire des sanctions pourraient être prises afin d'assurer la sécurité de tous. L'élève pourrait être suspendu du transport avec l'obligation de fréquenter l'école, et ce pour quelques jours. Advenant le cas de non-respect à son retour, nous pourrions prendre la décision de suspendre définitivement le transport à l'élève qui pose des gestes inadéquats lors du trajet dans l'autobus.

Nous avons à cœur la sécurité de vos enfants, n'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions ou des inquiétudes advenant une situation à risque. Nous ferons un suivi avec le transport et vous reviendrons dans les plus brefs délais.

TRANSPORT D'ÉQUIPEMENT

18. TRANSPORT D'ÉQUIPEMENT OU D'OBJETS

En vertu de l'article 519.8 du *Code de la sécurité routière*, les élèves ne sont pas autorisés à transporter d'autres effets que ceux contenus dans un bagage à main. Sont considérés comme bagages à main : sac d'école, sac à dos, boîte de goûter, étui de petit instrument de musique (violon, flûte) et tout autre bagage fermé de même dimension.

18.1. Tout équipement autorisé doit être transporté dans un sac fermé, sécuritaire et de dimension raisonnable (sac en toile pour patins).

18.2. Seuls les bagages à main pouvant être portés sur les genoux, ne dépassant pas le dossier de la banquette devant l'élève, ne prenant pas la place d'un autre élève, seront acceptés dans les autobus.

18.3. Les objets qui ne répondent pas aux conditions mentionnées précédemment ne seront pas autorisés (trottinettes, bâtons de hockey, bâtons de baseball, planches à neige, gros instruments de musique).

18.4. Aucun objet ne doit être placé dans l'autobus de façon à restreindre le passage d'accès à la porte de secours; l'allée centrale doit toujours rester libre.

18.5. Le conducteur peut refuser dans son véhicule, tout article, objet ou équipement qu'il juge de nature à mettre en danger la sécurité des élèves ou non conforme au *Code de la sécurité routière*.



DATES À RETENIR

DATES IMPORTANTES – JANVIER 2020

| LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
|-------|--------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| 4 | 5 | 6 | 7 École à distance | 8 École à distance |
| 11 | 12 | 13 | 14 | 15 |
| 18 | 19 | 20 | 21 | 22 |
| 25 | 26 Rencontre CÉ | 27 Journée pédagogique | 28 | 29 |
| 1 | 2 | 3 Période d'inscription | 4 Période d'inscription | 5 Période d'inscription |

Donia Salehabadi
Directrice

